

Appel à candidature
Résidence de création
Céramique
hiver-printemps 2021
Ecole d'art du Beauvaisis



Contexte de la résidence

L'école d'art de la communauté d'agglomération du Beauvaisis est un établissement public d'enseignement artistique fondé en 1976.

Implantée dans le sud des Hauts-de-France, à Beauvais, chef-lieu de l'Oise et ville marquée par le « tourisme vert » (forêts remarquables : Neuville-en-Hez, Compiègne Chantilly..) elle s'inscrit dans une dynamique culturelle et forte. Riche d'un patrimoine exceptionnel, labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 2012, Beauvais est une ville deux fois millénaire au centre de laquelle se dresse la cathédrale Saint-Pierre au chœur gothique le plus haut du monde. Dotée d'un ancien palais épiscopal devenu Mudo (Musée départemental de l'Oise) riche de collections arts décoratifs, d'un musée de la tapisserie devenu centre d'art contemporain « le quadrilatère » référent autour du lien patrimoine/création, d'une manufacture de la tapisserie/mobilier national qui travaille avec de grands artistes contemporains, l'école s'inscrit dans une actualité artistique enrichie de festivals majeurs : « les Photoaumnales », « Pianoscope », « Le blues autour du zinc »..

Dans ce contexte territorial stimulant, s'affichant comme une aire de rencontres et d'échanges entre des savoirs et des élèves qui, 4 à 94 ans, qu'ils soient en pratiques amateurs ou inscrits en classe préparatoire aux concours des écoles supérieures d'art et de design, l'école est un lieu d'enseignement, de professionnalisation et de diffusion.

Située dans le cœur ancien de la ville, à l'angle d'une rue piétonne aux maisons à colombages, sur une surface de 2000 m², elle est intégrée à l'Espace culturel François-Mitterrand, dans d'anciens hospices civils du 17^{ème} siècle désormais réutilisés pour des activités culturelles et artistiques (Conservatoire, Médiathèque, Chapelle Rostropovitch, Direction des Affaires Culturelles..).

Avec pour ambition de sensibiliser et d'éduquer à l'art, d'offrir de faire l'expérience par le geste et le savoir, elle propose la pratique de disciplines connues (peinture, dessin, sculpture, modèle vivant, photographie, design, gravure, verre, bd) ainsi que des ateliers spécifiques en textile/matériaux souples et en céramique, pôle le plus important de l'établissement.

Sa classe préparatoire a été créée en 1983 : elle est intégrée à l'APPEA (réseau des classes préparatoires publiques en art), et reconnue par le Ministère de la culture. Son fonctionnement est établi sur une année durant laquelle 30 élèves viennent découvrir ou approfondir leurs pratiques et connaissances, des techniques et des références, avec comme objectif la confection d'un dossier et la préparation orale et écrite aux concours.

Agréée organisme de formation, elle propose des stages tout public, et plus spécifiquement pour les professionnels (congrès individuels de formation, stages professionnalisants en céramique ou gravure).

Accompagnés par l'Afdas, des artistes peuvent découvrir ces disciplines sur une dizaine de jours, encadrés par un professionnel et un programme de découverte pratique et théorique.

A côté de sa mission d'enseignement, durant l'année sont organisées des conférences, projections de films, portes-ouvertes, expositions, rencontres autour de la démarche créative et de la pratique artistique, etc. Cette activité favorise des partenariats pluriels avec des structures culturelles et/ou issues de l'enseignement supérieur en art.

Dans ce contexte de projets foisonnants, depuis 2002, chaque année, dans le cadre de son cycle d'expositions autour de la céramique et de sa promotion de la jeune création, l'Ecole d'Art du Beauvaisis accueille en résidence, sur 3 mois, un(e) plasticien(ne) qui travaille la terre.

Les objectifs sont :

- soutenir et encourager la création dans le domaine de la céramique
- favoriser l'émergence d'un projet singulier et relié à l'identité territoriale
- accompagner un artiste dans sa démarche.
- sensibiliser le public à cette discipline et à l'art contemporain plus largement

L'ambition finale est la production d'une exposition au sein de la crypte de la chapelle Rostropovitch, un espace atypique. Pour l'artiste, cette résidence est l'opportunité de bénéficier d'un temps de travail spécifique au sein d'un établissement d'enseignement en art avec la mise à disposition d'une expertise, d'un accompagnement technique via des enseignants spécialisés dans cette discipline, d'un matériel et d'outils adaptés à sa pratique. C'est aussi un temps favorable à l'échange avec les publics de l'EAB.

Procédure de candidature

Conditions

Afin de satisfaire à cet appel à candidature, l'artiste postulant(e) devra attester de la maîtrise de cette discipline ainsi que d'un parcours qui intègre cette spécificité (niveau de connaissance et de pratique) – en annexe -.

Il devra être en mesure d'initier des partenariats ou de nourrir ceux existants autour de cette discipline, d'imaginer des temps de rencontres avec les publics de l'école.

Il est fortement conseillé de venir visiter la crypte afin d'en mesurer les contraintes spatiales et matérielles, avant de postuler. Des plans peuvent être fournis.

Modalités

- Envoi (ptt ou courriel) d'un CV et d'un dossier de travaux personnels récents.

- Rendez-vous sur place à planifier afin de visiter du lieu de résidence, de l'espace de travail et d'exposition (crypte), et rencontrer l'équipe chargée de la résidence (la directrice de l'Ecole d'Art et le professeur-référent du « pôle céramique »).

- Dépôt d'un projet de résidence/production.

NB : Il ne s'agit pas d'une résidence de recherche ; *les œuvres réalisées durant cette période sont préalablement dédiées à l'exposition finale.*

Echéance d'envoi des documents fixée au 29/03/2020 (cachet de la poste faisant foi).

Un jury composé de représentants de l'Etat, de la collectivité et de l'établissement se réunit au printemps pour élire le/la candidat(e), **début avril 2020.**

Si la candidature est retenue, une note d'intention du projet de résidence à Beauvais sera demandée.

Si elle est refusée, l'information sera diffusée dans le mois suivant le jury.

Un contrat, définissant les modalités d'accueil de l'artiste ou du plasticien, sera préalablement établi par l'Ecole d'Art du Beauvaisis (entre l'artiste et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour la résidence et l'exposition).



Cahier des charges
« résidence de création/exposition céramique »
Ecole d'art du Beauvaisis



1/ Résidence

Déroulé

L'artiste est installé(e) dans la verrière du « pôle volume », un espace qui accueille des cours de pratique amateurs en sculpture. Il pourra y accéder aux horaires d'ouverture usuels (du lundi au vendredi ou samedi selon calendrier scolaire de la zone B), ou négociés avec la direction et les disponibilités des enseignants rattachés au projet. Durant cette résidence de production, l'artiste sera immergé dans la vie de cet établissement qui accueille 700 élèves dont 670 en pratiques amateurs et 30 en classe préparatoire. Des rendez-vous pédagogiques seront favorisés et planifiés sous forme de conférence, de démonstration ou de workshop.

Pour toute question, un interlocuteur est ciblé : sur le projet de manière générale avec la direction de l'école d'art, sur les questions techniques avec les professeur/l'assistant céramique ; et sur l'organisation et la logistique avec l'assistante administrative*.

Production

Seules les créations réalisées durant la résidence seront cuites au sein des fours de l'EAB.

Ces cuissons s'inscrivent dans un programme spécifique à caler avec l'équipe enseignante qui assure celui général de l'ensemble des cuissons en céramique.

Les cuissons électriques sont privilégiées.

La cuisson au gaz est soumise à la validation de la direction et de l'équipe technique céramique en raison des ressources disponibles de l'EAB (1 four).

En raison des contraintes techniques générées par les cuissons, un rétroplanning très en amont est à anticiper avec l'équipe technique céramique. Il sera diffusé en interne.

Hébergement

Pour toute la durée de sa résidence, l'artiste ou le plasticien bénéficie de la mise à disposition d'un studio meublé dans les Ateliers d'Artistes de la Ville de Beauvais. La Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Beauvais établira une convention spécifique.

Le logement mis à disposition devra être assuré par le/la résident(e) comme pour une habitation classique, assurance à fournir à la signature du contrat.

Contributions

- **une allocation forfaitaire de séjour de 1 500 €** pour l'ensemble de la résidence (édition de trois bons de commande puis demande d'une facture auprès de l'artiste par l'administration de l'EAB).

Cette allocation est versée sous la forme de trois mensualités de 500 € par virement bancaire avec un délai d'environ trois semaines après réception de la facture.

- **une bourse de 1 500 € pour le matériel** nécessaire à la résidence et à l'exposition.

Cette enveloppe inclut les fournitures à la création, les frais de port et le matériel d'exposition ainsi que les emballages pour le transport des œuvres.

Cette somme est exclusivement réservée pour la création des œuvres de l'exposition.

Pour percevoir cette bourse, le/la résident(e) doit soumettre la liste du matériel pressenti au plus tôt et consent à utiliser en priorité les fournisseurs de la collectivité en lien avec la réglementation des marchés publics.

L'achat du petit outillage est exclu.

N.B. : le circuit de traitement des bons de commandes est assez long, il faut donc anticiper les engagements au moins un mois à l'avance.

- **une édition A5 de 1 000 exemplaires** (maximum)

Le résident bénéficie d'un catalogue lié à son projet de résidence et d'exposition.

Le montant alloué est stipulé dans le contrat de résidence, l'impression est soumise aux codes des marchés publics.

Les modalités techniques (type de papier, etc.) sont étudiées conjointement avec la directrice de l'EAB.

Au-delà de contributions sollicitées et gérées par l'artiste, l'édition intégrera de manière protocolaire :

- un texte de présentation de l'école d'art (fourni par l'EAB) et les logos des partenaires (de façon lisible et identifiable).

- une biographie succincte de l'artiste

NB : l'édition finale est soumise, avant impression, à validation de la collectivité (élu/service communication).

- **un défraiement :**

* frais de déplacement : un aller-retour par semaine (pendant la durée de la résidence) et selon l'origine géographique. La base de remboursement restant à définir préalablement (train ou voiture).

* frais de repas : 10 € par jour (au prorata du nombre de jours de présence)

Le remboursement se fera sur présentation d'une facture (délai de paiement de trois semaines à réception de la facture).

Les termes sont définis dans le contrat d'engagement et dans le respect d'établissement et de signature des bons de commande – édition de bons de commande pour les remboursements sur présentation et validation des justificatifs – puis demande d'une facture auprès de l'artiste par l'administration de l'EAB.

2 / Exposition

Lieu d'enseignement et de production, l'Ecole d'Art du Beauvaisis est un lieu de diffusion qui organise un cycle de 3 expositions céramique par an, en parallèle de la résidence :

- Janvier-avril (3 mois)
- *Mai-juillet* (3 mois)
- Septembre-décembre (3 mois).

L'exposition de *printemps* est celle qui est réservée à la présentation du travail du résident.

L'exposition est la résultante du travail de résidence qui débutera en janvier 2021.

Dans le choix des pièces qui composeront l'exposition, des œuvres déjà produites peuvent venir abonder celles réalisées à l'EAB.

Durant la préparation de l'exposition

Contributions

- frais de transport et repas (montage et vernissage)

- hébergement (sauf dans le cadre d'une résidence)

Les modalités précises (nombre de repas et nuitées) sont définies à l'élaboration du contrat, en fonction de la durée précise du montage de l'exposition (2 à 3j maximum).

La réservation et le paiement de l'hôtel sont gérés directement par l'école d'art du Beauvaisis.

Les frais de repas (allocation de 100€ maximum) et de transport (sur la base d'un aller-retour en train Paris-Beauvais) sont à avancer par le plasticien dans le respect des montants accordés dans le contrat d'engagement.

Les frais de transport, de repas et éventuellement d'hébergement seront pris en charge selon les conditions définies au contrat d'exposition. En l'absence de formalités préalables déterminées à l'élaboration du contrat, les frais ne seront pas remboursés.

Le remboursement interviendra selon la procédure de remboursement suivante :

- édition d'un bon de commande sur présentation et validation des justificatifs
- demande d'une facture auprès de l'artiste par l'administration de l'EAB.

Le délai de paiement est d'environ trois semaines à réception de la facture.

Logistique

Le montage et le démontage de l'exposition sont gérés par la régie technique culturelle.

Le montage se fait en la présence de l'artiste et sous l'avis du commissaire d'exposition.

Le démontage se fait par le coordinateur technique ; la présence de l'artiste n'est pas nécessaire sauf si avérée indispensable. Auquel cas, elle sera stipulée préalablement dans le contrat.

Rémunérations

- un droit de monstration de 500 €

Ce droit de présentation publique est versé par virement bancaire.

Le délai de paiement est de trois semaines (minimum) à réception de la facture.

- des honoraires ou un salaire de 122 € pour une conférence organisée le jour du vernissage - durée 2h -

Matériel

La liste de matériel nécessaire doit être adressée avant la fin de l'année civile (décembre).

Ces achats de fournitures pour la résidence et le matériel d'exposition sont soumis à validation de la direction de l'EAB, et dans le respect des règles d'établissement et de marchés publics, ainsi que de traitement des bons de commande. Nb : la comptabilité publique impose que « *toute dépense doit faire l'objet d'un engagement préalable qui vaut engagement financier envers le prestataire* ».

Tout achat réalisé sans l'accord de l'école d'art du Beauvaisis sera à la charge de l'artiste.

Les achats chez un même fournisseur doivent être privilégiés afin de limiter les frais de port.

L'enveloppe prévisionnelle pour le matériel d'exposition est forfaitaire : autour de 500 euros. Elle est soumise à validation préalable de la direction de l'EAB. Nb : *il ne s'agit ni d'un droit, ni d'une allocation.*

Communication

Sont pris en charge par l'EAB :

- les cartons d'invitation (6 000 exemplaires)
- l'affiche (200 exemplaires)
- le kakémono extérieur
- l'insertion dans la presse spécialisée
- les relations presse
- la conception graphique et l'impression (prestataires internes à l'EAB)

Informations complémentaires

Equipe de l'école d'art du Beauvaisis

Direction – Hélène Lallier 03 44 15 67 06

Secrétariat administration – Christelle Sagnier-Loubert 03 44 15 67 06

Assistance technique et coordination des expositions (inclus montage et démontage) – Fabien Savary

Assistance technique céramique – Hélène Néraud et Patrice Deschamps

Horaires

Du lundi au samedi 8h30-12h30 et 14h à 17h (sauf vendredi et samedi 16h) et hors vacances scolaires – fermé le dimanche et les jours fériés.

Pendant les vacances scolaires, les horaires sont adaptés selon les nécessités du service.

Il est possible de bénéficier d'un peu de souplesse le soir en s'adaptant aux horaires des cours du soir. Cet aménagement doit être planifié et non spontané.

L'occupation de l'école en dehors des horaires d'activités est interdite.

Documents administratifs à fournir

- les coordonnées complètes
- la date et lieu de naissance

- une copie de la carte grise du votre véhicule (selon définition des termes du contrat)
- le numéro de sécurité-sociale
- le numéro siret et code ape
- l'attestation de dispense de précompte pour les revenus artistiques sous le régime fiscal des bénéfices non commerciaux (BNC)
- un avis de situation au répertoire Sirene – en ligne <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

Accès Wifi

Il n'y a pas d'accès privilégiés au Wifi (appartement et ateliers de l'école d'art du Beauvaisis). La connexion se fait par le biais du serveur de la ville ouvert à tous – Wifi Public.

Communication équipe

Lors des différents échanges avec l'équipe de l'EAB, il faut veiller à mettre les différents interlocuteurs en copie de mail.

Direction – Hélène Lallier – h.lallier@beauvaisis.fr

Secrétariat administration – Christelle Sagnier-Loubert – c.sagnier@beauvaisis.fr

Assistance technique et coordination expositions – Fabien Savary – f.savary@beauvaisis.fr

Assistance technique céramique – Hélène Néraud et Patrice Deschamps – h.neraud@beauvaisis.fr ou p.deschamps@beauvaisis.fr